



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2021.04.3** **du Conseil communautaire du 6 avril 2021**

### **Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.** **Adoption du budget primitif pour l'exercice 2021.**

Date de la convocation : 30 mars 2021  
Date d'affichage : 7 avril 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL  
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIÉT, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

M. Philippe BRILLAULT, M. Gwilherm POULLENNEC.  
Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Valérie PECRESSE).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5, L.2311-7, L.2312-

1 à L.2312-3, L.5211-36 et L.5216-8 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° D.2020.03.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 ;

Vu la délibération n° D.2021.02.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 février 2021 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.02.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 février 2021 relative à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.xx du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative aux rapports 2021 de la communauté d'agglomération en matière de développement durable et d'égalité femmes/hommes ;

Vu la délibération n° D.2021.04.xx du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant notamment sur le rapport annuel de l'avancement du schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

• Lors de sa séance du 9 février 2021, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations du budget 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif du budget principal de Versailles Grand Parc.

• Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2021 dont la synthèse vous est présentée ci-dessous.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 183 608 000 € et en investissement à 29 115 663,18 € (reports inclus).

Afin de lui permettre d'équilibrer son budget primitif sans augmenter les taux d'imposition et sans recourir à l'emprunt, Versailles Grand Parc a décidé de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice budgétaire 2020 (excédent de la section de fonctionnement), comme l'y autorise la réglementation comptable.

Pour l'année 2020, l'excédent de la section de fonctionnement s'établit, en arrondi, à 9,1 millions €.

Il est proposé que cet excédent soit utilisé comme suit :

- 3,8 millions € sont destinés à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement de 2020, compte tenu des restes à réaliser,
- 5,3 millions € permettent de couvrir le besoin d'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif de 2021 et contribuent à l'autofinancement des investissements.

Le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif 2021 par chapitre, conformément à la maquette budgétaire officielle jointe à la présente délibération.

La délibération relative au rapport sur la situation interne et territoriale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de développement durable et au rapport égalité femmes/hommes, précédemment présentée lors de cette séance du Conseil, ainsi que le rapport mutualisation, présenté par délibération ultérieure de cette même séance, seront également transmis avec le budget au représentant de l'Etat dans le département.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de voter le budget primitif 2021 du budget principal de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- 2) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est repris à la ligne budgétaire 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 3 849 788,39 € et à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 5 269 755,21 € ;
- 3) d'adopter le budget primitif ci-joint de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2021 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Invnt	Solde global
	Dépenses	Recettes	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R -D
Proposition de reports				5 593 937,18	240 798,00	- 5 353 139,18	- 5 353 139,18
001 - Solde d'investissement reporté					1 503 350,79	1 503 350,79	1 503 350,79
002 - Solde de fonctionnement reporté		5 269 755,21	5 269 755,21			-	5 269 755,21
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé					3 849 788,39	3 849 788,39	3 849 788,39
<b>A/ Sous-total résultat 2020 anticipé</b>	-	<b>5 269 755,21</b>	<b>5 269 755,21</b>	<b>5 593 937,18</b>	<b>5 593 937,18</b>	-	<b>5 269 755,21</b>
mouvements réels	173 488 000,00	177 718 244,79	4 230 244,79	22 801 726,00	13 301 726,00	- 9 500 000,00	- 5 269 755,21
mouvements d'ordre	10 120 000,00	620 000,00	- 9 500 000,00	720 000,00	10 220 000,00	9 500 000,00	-
<b>B/ Sous-total BP 2021 hors affectation du résultat 2020</b>	<b>183 608 000,00</b>	<b>178 338 244,79</b>	<b>- 5 269 755,21</b>	<b>23 521 726,00</b>	<b>23 521 726,00</b>	-	<b>- 5 269 755,21</b>
<b>C / Cumul équilibre BP 2021 avec résultat 2020 repris par anticipation (A + B)</b>	<b>183 608 000,00</b>	<b>183 608 000,00</b>	<b>-0,00</b>	<b>29 115 663,18</b>	<b>29 115 663,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,00</b>

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.) , 3 abstentions (Monsieur Fabien BOUGLE, Madame Caroline DOUCERAIN, Madame Lydie DULONGPONT.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*